

## Réforme des rythmes scolaires :

### Le besoin d'y voir clair et contribuer à la bonne décision !

Avant toute chose, il y a lieu quand même de rappeler que c'est le gouvernement « Sarkozy » qui

- a supprimé des dizaines de milliers de postes d'enseignants et retiré aux élèves 2 heures de classe par semaine.
- s'est attaqué durant 5 ans aux collectivités locales par la baisse des dotations d'Etat et une réforme de la fiscalité qui prive les territoires de ressources nouvelles.

#### Le cadre de la réforme

Elle s'inscrit, par décret, dans la loi d'orientation du temps de travail scolaire dans les maternelles et primaires votée à l'assemblée nationale le 19 mars 2013.

**Elle est obligatoire seulement dans l'école publique.**

Le temps de travail ne doit pas être supérieur à 5h30 et la semaine scolaire sera de 4 jours et demi. (Mercredi ou samedi matin ?). A priori le rythme de travail serait identique en maternelle et primaire !

#### Les enjeux

Pour que la réforme des rythmes soit au service d'une réduction réelle des inégalités, il convient de partir des besoins de nos enfants et de positionner le rôle de l'école dans notre société.

#### L'Etat doit jouer pleinement son rôle

Il ne faut donc pas moins d'école mais plus et mieux d'école en s'attaquant à la difficulté scolaire.

L'égalité territoriale doit être assurée. L'Etat doit donner les moyens à chaque commune de mettre en oeuvre si nécessaire un accueil périscolaire de qualité et aller vers un service public de l'animation.

#### La réforme des rythmes scolaires suscite des craintes légitimes

Son application s'avère déjà difficile et lourde de risques : Difficultés budgétaires et techniques, accroissement des inégalités territoriales, dégradation des conditions de travail des enseignants, désorganisation de la journée des élèves, incompréhension... et désillusions supplémentaires.

On peut comprendre facilement qu'à ce jour une majorité de maires n'a pas encore appliqué la réforme.

#### Les éléments à prendre en compte

1. Dans le temps scolaire et péri scolaire, la ville d'Arles offre déjà aux enfants des écoles publiques et privées une importante palette d'activités.

2. Selon son application locale, le coût de la réforme aura des conséquences sur le budget de la commune et sur la qualité des animations.

Deux éléments à prendre en compte et une obligation qui s'impose à tous : celle d'étudier le meilleur scénario et définir la meilleure organisation de la semaine.

**La CGT des Territoriaux et la CGT éducation entendent prendre leur place dans le débat.**

**A ce titre, nous mettons à la discussion, les paramètres suivants :**



## 1- Le dispositif communal actuel.

**Semaine de 4 jours** (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

A titre d'exemple, la journée de travail dans le primaire se découpe comme suit :

7h50 -8h20 : Accueil des enfants et garderie gratuite pour les parents qui travaillent.

8h20 -11h30 : Enseignement

11h30 -13h20 : Pause méridienne

13h20 - 16h30 : Enseignement

16h30-17h30: Etude surveillée

**203 classes et près de 5000 élèves concernés**

**Les animations se font dans le cadre scolaire.**

Quelle que soit la situation sociale des familles, **les enfants bénéficient de prestations pédagogiques gratuites.**

**Un cahier de ressources coordonné par la ville est mis à la disposition des enseignants (public et privé).** Il centralise l'ensemble des activités proposées sous couvert de l'inspecteur de la circonscription. *Il est reconnu par convention entre le ministre de la Culture, le ministre de l'Education et la ville d'Arles.*

- L'enseignant peut choisir une activité en cohérence globale avec le projet de la classe, de l'école.

- L'enseignant assure la partie pédagogique dans le cadre du programme scolaire.

- Les animations sont réalisées sous couvert de l'enseignant par des services tels que l'environnement, la culture, le patrimoine, les musées Arlaten, réattu, l'Arles antique.....etc.

**La prise en charge de l'enfant est assurée de 7h50 à 17h30.**

**A cela s'ajoute les ateliers pédagogiques en dehors du temps d'enseignement.**

En primaire et maternelle, chaque année 3000 élèves participent à 1 atelier.

Cela représente 300 h par semaine pendant 31 semaines.

Ces actions favorisent l'accès au sport, au théâtre, à la photo, au jardinage ou autre.

Ces ateliers se déroulent entre 11h30 et 13h30 et à partir de 16h30. Ils sont animés par 60 intervenants issus du milieu associatif titulaires d'un BAFA.

**Les inscriptions sont basées sur le volontariat.**

(Le budget est évalué à 300 000 euros. (60% à la charge de la ville et 40% pour la CAF et le ministère jeunesse et Sports).

**Un constat s'impose :**

La ville d'Arles offre déjà aux élèves du public comme du privé des moyens humains, des compétences, de la qualité et une offre de service public peu commune.

A ce titre, elle se distingue particulièrement au regard de ce qui existe dans de très nombreuses villes.

## 2 - La réforme.

**Semaine de 4 jours 1 /2** (lundi, mardi, jeudi, vendredi + mercredi matin ou samedi matin).

**203 classes et près de 5000 élèves concernés**

**Les animations se font en dehors du temps d'enseignement.**

- *Elles ne sont pas obligatoires, elles sont au choix des familles.*

- *Les dispositifs sont à créer. (avec quels statuts et financé par qui ?).*

- *Coût estimé selon la CGT : 200 euros par élève.*

*(150 euros coût estimé par l'association des maires de France).*

- *Coût total estimé à la charge de la commune : 5000 élèves X 200 euros = 1 million d'euros*

Conséquences :

1. **Augmentation des impôts locaux de 2 à 3 points de fiscalité supplémentaire.** (Arles n'est pas Neuilly...).

2. **« Taper » dans la masse salariale de la Ville d'Arles et du CCAS au détriment des revendications des personnels et le fonctionnement des services avec le risque d'amoindrir le service public.**

**Pour ce qui nous concerne, il est hors de question d'accepter un tel scénario.**

### **Conclusion :**

Les rythmes actuels ne sont absolument pas satisfaisants pour les enfants et leur réussite scolaire.

La réforme dans les villes où elle est appliquée entraîne beaucoup de difficultés et de mécontentements.

**A partir des outils et des moyens existants mis à disposition par la ville,** La CGT préconise de prendre le temps pour la réflexion et pour la concertation.

**Cette phase indispensable doit permettre de trouver des solutions qui permettent de satisfaire les attentes sans dépouiller qui que se soit et sans aggraver plus, les conditions de travail des enseignants, des personnels de la ville d'Arles, sans oublier la vie des familles.**